



COMITE SYNDICAL

Syndicat SCOT Vallons de Vilaine

Procès-verbal

13 octobre 2021 - 19h30

Siège Vallons Haute Bretagne Communauté
(Rue Blaise Pascal – Guichen)

Procès verbal

L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Grands Chênes, Espace la Prairie à GUIGNEN (35580), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves REBOUX.

Présents : Jean-Yves LECLERC, Yves THEBAULT, Christian LEPRETRE, Alexis ADRIEN, Hervé BOVI, Anne-Laure DUPERRIN-GOIZET, Angéline MOLINA, Isabelle THEPAUT, Norbert SAULNIER, Nadine DREAN, Aurélie BEAUCHENE, Philippe SALAUN, Dominique DELAMARRE, Jean SZOT, Madeleine GUILLONNET, Jean-Marc MALDONADO, Jean-Claude LUNEL, Michel CHAUDAGNE, Antoine LUCAS (en suppléance de Jacqueline SOLLIER), Frédéric MARTIN, Jean-Yves INIZAN, Etienne DALIGAULT, Guy RINFRAY (en suppléance de Catherine ALLAIN), Eric LE DUC, Nicolas TEXIER, Christophe ROULLEAU (en suppléance de Régis BOUCHARD), Yvon MELLET, Laurence ROUX, Pierre-Yves REBOUX

Absents excusés : Gentiane LANCON, José MERCIER, Christèle GOUR, Franck DANILO, Isabelle BERTIN, Nathalie DREAN, Jean-Marc JOUMIER, Joël GARCIA, Rémy PITRE, Mickaël HAUTOIS, Thierry LASSALLE, Didier LE CHENECHAL, Christophe BRULLE, Stéphane MORIN, Alain LACORNE, Ronan COUDRAIS, Pascal GUERRO, Jean-François PILARD, Eric BOURASSEAU, Sébastien GEMIN, Jean-Michel GAUDICHON, Laurent LE GUEHENNEC, Isabelle BRANTONNE

Pouvoir(s) : Christèle GOUR à Nadine DREAN, Isabelle THÉPAUT à Isabelle BERTIN, Joël GARCIA à Jean SZOT, Jean-Michel GAUDICHON à Pierre-Yves REBOUX, Laurent LE GUÉHENNEC à Yvon MELLET

Secrétaire de séance : Nadine DREAN

Validation du compte-rendu du Comité syndical du 2 juin 2021

SCoT – Loi Climat & Résilience

Mr Reboux, suite aux Rencontres Nationales de la Fédération Nationale de SCoT fin août, fait état des différentes informations suite à la Loi Climat & Résilience promulguée le 22 août 2021. Il est communiqué la note de la Fédération Nationale des SCoT. En attendant la publication des décrets, les membres présents prennent acte des enjeux et potentiellement des difficultés à mettre en œuvre ces

nouvelles dispositions dans les territoires ruraux. Mr Reboux, annonce qu'une rencontre du SCoT des Vallons de Vilaine se tiendra mi-décembre 2021 (*fixé au 13 décembre à 18h00 à Bain de Bretagne*) auprès de l'ensemble des élus communaux des 38 communes des Vallons de Vilaine avec pour objectif de présenter le SCoT aux nouveaux élus et les grandes lignes de la Loi Climat & Résilience.

SCoT - Procédures d'urbanisme en cours

Mr Reboux porte connaissance des décisions prises, au regard des délégations confiées par le Comité Syndical, sur les différentes procédures d'urbanisme qui sollicitent le syndicat mixte du SCoT en tant que PPA à savoir :

- CDAC Projet Cap KOAD à Pléchatel
- PLU Baulon : modification simplifiée n°1
- PLUiH de BPLC : Modification n°1 et 2
- PLUiH de BPLC : Révision allégée n°1
- PLU Guipry-Messac : Modification simplifiée n°1
- PLU de Goven : Révision du PLU

Administration générale – Dématérialisation des actes

Dans le but de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité et de l'obligation prévue à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Afin d'assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun. Monsieur REBOUX, Président, expose aux membres du Comité syndical son souhait de participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité d'EmatérialiSé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le Ministère de l'Intérieur.

- Délibération prise à l'unanimité

Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Suite à l'évolution de grade d'un agent, le comité syndical a été invité à mettre à jour le tableau des effectifs

- Délibération prise à l'unanimité

Ressources Humaines – Règlement intérieur et télétravail ; Protocole ARTT

Afin d'actualiser les conditions pour l'organisation de la vie au sein de la structure et les conditions d'exécution du travail dans les services, il est procédé à la mise à jour des différents règlements et protocoles. Ces documents permettent de fixer les Lignes directrices de gestion RH et les règles de fonctionnement interne à la collectivité ; de rappeler les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles ; de préciser les principes généraux d'utilisation de l'espace et du matériel ; de préciser certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

- Délibération prise à l'unanimité